

Image not found or type unknown



Responsabilité en cas d'accident par conducteur non assuré

Par **Nana**, le **07/12/2008** à **12:08**

X conduit le véhicule prêté par Y. X n'est assuré dans aucune compagnie d'assurance au moment des faits (ni en conducteur secondaire). Y est bien assuré pour lui-même et son conjoint. X a un accident 100% en tort.

- Qui supporte la responsabilité?
 - Le conducteur accidenté prend une assurance à son nom quelques mois plus tard car il vient d'acquérir un véhicule. Peut-on lui imputer un CRM tenant compte de cet accident?
- Merci de votre aide

Par **jeetendra**, le **07/12/2008** à **12:37**

bonjour, lisez mon article sur l'assurance automobile dans mon blog, cordialement